

MOBILISATION de VOTRE COMPTE PERSONNEL de FORMATION Année universitaire 2024/2025

Dans le cas d'un paiement à titre individuel¹ pour les personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas utiliser leur compte personnel de formation, merci de nous consulter

La mobilisation du Compte Personnel de Formation s'effectue en trois étapes, après avoir contacté le Service de la Formation Continue et de l'Alternance et avoir reçu un avis pédagogique favorable à une formation éligible au CPF.

Étape ①

Demandez votre inscription à la session de formation :

Accédez via le lien internet indiqué dans l'article 6 du contrat de formation que vous aurez reçu du SFCA et effectuez votre demande d'inscription à la session de formation.

Pour une formation en blocs de compétences / Diplôme d'Université, veuillez également consulter les pages 2 et 3 ci-après svp

Étape ②

Validation de la demande par l'Université de Perpignan :

Nous recevons automatiquement un mail nous informant de votre demande d'inscription que nous validerons.

Étape ③

Confirmez votre décision de formation :

Suite à notre validation, vous devrez retourner sur votre compte CPF afin de confirmer votre décision (section "mes dossiers de formation").

Un **délai de rétractation de 11 jours** doit être respecté au niveau de l'étape 3.

Cela implique une entrée en formation sur le compte personnel de formation décalée par rapport au début réel de la formation, sans impact sur votre parcours de formation à l'université et les validations pédagogiques y afférentes.

¹ En vertu des articles L6353-3 et Article L6353-6 du code du travail, lorsqu'une personne physique entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Les Diplômes d'Université par la Faculté des Sciences et techniques des activités physiques et sportives :

<p>Bloc #2 de Compétences Licence STAPS : entraînement sportif</p>	<p>Diplôme d'Université - Analyste Vidéo</p> <p>La formation au Diplôme d'Université Analyste Vidéo permet également de valider le Bloc #2 de la LICENCE mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.</p> <p>Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences, suivre le lien : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP35946_BC02_DU_AV/19660437500010_RNCP35946_BC02_DU_AV_24</p>
<p>Bloc #10 de Compétences Licence STAPS : entraînement sportif</p>	<p>Diplôme d'Université - Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif (TRMS)</p> <p>La formation au Diplôme d'Université Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif permet également de valider le Bloc #10 de la LICENCE mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.</p> <p>Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences, suivre le lien : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_L3_STAPS_RNCP_ES/1966043750010_RNCP35946BC10</p>
<p>Bloc #1 et #5 de Compétences Master STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive</p>	<p>Diplôme d'Université - DATAS</p> <p>La formation au Diplôme d'Université DATAS permet également de valider les Blocs #1 et #5 du MASTER STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive.</p> <p>Pour mobiliser votre CPF sur ces deux blocs de compétences, suivre successivement les liens :</p> <p>Bloc #1 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP38698_BC01_DU_DATAS/19660437500010_RNCP38698_BC01_DU_DATAS</p> <p>Bloc #5 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP38698_BC05_DU_DATAS/19660437500010_RNCP38698_BC05_DU_DATAS</p> <p>Attention, la formation associée ne permet pas de mobiliser un seul bloc de compétences</p> <p>Voir page 4</p>

Les Diplômes d'Université par les autres Facultés et Instituts :

<p>Bloc #1 de Compétences du Master Management et Administration des entreprises</p>	<p>Diplôme d'Université - Marketing Digital</p> <p>La formation au Diplôme d'Université Marketing Digital permet également de valider le Bloc #1 du MASTER Management et Administration des entreprises.</p> <p>Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences suivre le lien : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP35916_BC01_DU_MARK DIGI/19660437500010_RNCP35916_BC01_DU_MARKET DIGIT</p>
<p>Bloc #3 de Compétences LICENCE Economie et gestion</p>	<p>Diplôme d'Université – Gestion et Management des Monuments Historiques</p> <p>La formation au Diplôme d'Université Gestion et Management des Monuments Historiques permet également de valider le Bloc #3 de la LICENCE Economie et gestion.</p> <p>Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences suivre le lien : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP39018_BC03_DU_G2MH/19660437500010_RNCP39018_BC036_DU_G2MH</p>
<p>Bloc #3 de Compétences du Master Sociologie</p>	<p>Diplôme d'Université – Formateur en Intervention Sociale</p> <p>La formation au Diplôme d'Université Formateur en Intervention Sociale permet également de valider le Bloc #3 du MASTER Sociologie.</p> <p>Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences suivre le lien : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP31499_BC03_DU_FIS/19660437500010_RNCP31499_BC03_DU_FIS</p>
<p>Bloc #1 de Compétences Master Droit des affaires</p>	<p>Diplôme d'Université – Droit du numérique</p> <p>La formation au Diplôme d'Université Droit du numérique permet également de valider le Bloc #1 du Master Droit des affaires.</p> <p>Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences suivre le lien : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP38159_BC01_DU_DROITNUMERIQ/19660437500010_RNCP38159_BC01_DU_DROIT NUMERI</p>

MOBILISATION de VOTRE COMPTE PERSONNEL de FORMATION

D.U. DATAS uniquement

La mobilisation du Compte Personnel de Formation s'effectue en trois étapes

Étape ①

DEMANDEZ VOTRE INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION :

Accédez via les 2 liens internet indiqués dans l'article 6 du contrat de formation ou ci-dessous et effectuez votre demande d'inscription à la session de formation.

Bloc #1 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP38698_BC01_DU_DATAS/19660437500010_RNCP38698_BC01_DU_DATAS

Bloc #5 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP38698_BC05_DU_DATAS/19660437500010_RNCP38698_BC05_DU_DATAS

La formation au Diplôme d'Université DATAS permet également de valider les Blocs #1 et #5 du Master STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive. **Attention, la formation associée ne permet pas de mobiliser un seul bloc de compétences.**

Étape ②

Validation de la demande par l'Université de Perpignan :

Nous recevrons automatiquement un mail nous informant de votre demande d'inscription que nous validerons.

Étape ③

CONFIRMEZ VOTRE DECISION DE FORMATION :

Suite à notre validation, vous devrez retourner sur votre compte CPF afin de confirmer votre décision (section "mes dossiers de formation").

Un **délai de rétractation de 11 jours** doit être respecté au niveau de l'étape 3.

Cela implique une entrée en formation sur le compte personnel de formation décalée par rapport au début réel de la formation, sans impact sur votre parcours de formation à l'université et les validations pédagogiques y afférentes.